



La Mutuelle
des municipalités
du Québec

LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

Un outil essentiel

27 septembre 2019, 15 h 30

Mathieu Labrecque

Conseiller en gestion des risques, sécurité incendie et des lieux





La Mutuelle
des municipalités
du Québec

Avant-propos

La MMQ, au service des municipalités depuis 15 ans

- › Une police complète et conçue sur mesure pour le monde municipal
 - › Un seul assureur au dossier pour toutes les réclamations
 - › Toujours le même excellent service personnalisé
- › Un accompagnement dans la gestion intégrée du risque municipal pour réduire vos sinistres
- › Un Service d'assistance juridique FQM/MMQ
- › Des experts en sinistres spécialisés dans les réclamations municipales
 - › Le règlement de tous vos sinistres recevables, même ceux sous la franchise
 - › L'objectif d'offrir la couverture la plus vaste et les indemnités les plus avantageuses possible
- › Des courtiers régionaux experts en assurance des municipalités





Avant-propos

Une expertise inégalée en gestion des risques municipaux

- › Une aide à la décision qui vous permet d'identifier, d'analyser et de réduire vos risques municipaux
- › Des conseils adaptés à la réalité municipale
 - › Cybersécurité
 - › Urbanisme et environnement
 - › Sécurité incendie et des lieux
 - › Sports et loisirs
- › Un service d'inspection des bâtiments et des infrastructures
- › Un service d'inspection thermographique des équipements électriques
- › Des formations en salle et par webinaire
- › Des partenariats avec les associations municipales afin de rembourser une partie des frais d'inscription à des formations ciblées offertes à nos membres





La Mutuelle
des municipalités
du Québec

Ordre du jour

- › **Loi sur la sécurité incendie et orientations ministérielles**
- › **Rôles et responsabilités**
- › **Bilan et enjeux**
- › **Constats**
- › **Attentes de la MMQ**





La Mutuelle
des municipalités
du Québec

Loi sur la sécurité incendie et orientations ministérielles





La sécurité incendie au Québec

Dates importantes

- › Juin 2000
 - › Adoption de la *Loi sur la sécurité incendie* (LSI)
- › Mai 2001
 - › Publication des *Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie*
- › Mai 2004
 - › Adoption du *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal*
- › Décembre 2010
 - › Adoption du *Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence*





Orientations ministérielles

8 objectifs

- › Recourir, en priorité, à des approches et à des mesures préventives
- › Intervenir efficacement lors des incendies de bâtiments à risques faibles
- › Viser une intervention optimale pour les risques moyens, élevés et très élevés
- › Compenser les lacunes en intervention par des mesures d'autoprotection





Orientations ministérielles

8 objectifs

- › Assurer le déploiement d'une force de frappe « optimale » pour les risques autres que l'incendie
- › Maximiser l'utilisation des ressources en sécurité incendie
- › Confier certaines fonctions sur le plan régional
- › Arrimer les ressources en sécurité incendie avec celles vouées à la sécurité du public





Schéma de couverture de risques

Contenu

- › Fait état du recensement et de l'évaluation
 - › Des risques d'incendie (classement) présents sur le territoire et précise leur localisation
 - › Des mesures de protection existantes ou projetées
 - › Des ressources humaines, matérielles et financières
 - › Des infrastructures et des sources d'approvisionnement en eau utiles pour la sécurité incendie





Schéma de couverture de risques

Contenu

- › Comporte une analyse des relations fonctionnelles existant entre les ressources du territoire et une évaluation des procédures opérationnelles
- › Détermine des objectifs de protection optimale compte tenu des mesures et des ressources disponibles
- › Précise également les actions à prendre par les municipalités et l'autorité régionale
- › Comporte une procédure de vérification périodique





Schéma de couverture de risques

Contenu

- › Autres risques nécessitant les mêmes ressources
 - › Désincarcération
 - › Sauvetage nautique
 - › Sauvetage en espace clos ou en hauteur
 - › Etc.





Exonération de responsabilité

Exonération

- › Chaque membre d'un service de sécurité incendie est exonéré de toute responsabilité, sauf si :
 - › Faute intentionnelle
 - › Faute lourde

- › Cette exonération bénéficie à l'autorité qui a établi le service, sauf si :
 - › Un plan de mise en œuvre n'a pas été adopté
 - › Les mesures prévues au plan et liées aux actes n'ont pas été prises ou réalisées





La Mutuelle
des municipalités
du Québec

Devoirs

Révision

- › Le schéma **doit être révisé au cours de la sixième année** qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité.





La Mutuelle
des municipalités
du Québec

Devoirs

Communications

- › Toute municipalité locale sur le territoire de laquelle est survenu un incendie **doit communiquer au ministre**, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie certains renseignements





La Mutuelle
des municipalités
du Québec

Devoirs

Rapport d'activités

- › Toute organisation chargée de l'application de mesures prévues à un schéma **doivent adopter par résolution et transmettre au ministre**, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année.



Pouvoirs des pompiers

Lors d'un incendie, d'un sinistre ou d'une autre situation d'urgence

- › Entrer dans tout lieu touché, menacé ou adjacent
- › Interdire l'accès
- › Ordonner l'évacuation
- › Ordonner l'alimentation en énergie
- › Ordonner la démolition
- › Accepter ou requérir de l'aide
- › Accepter ou réquisitionner des moyens de secours





La Mutuelle
des municipalités
du Québec

Rôles et responsabilités





Parties prenantes

Ministère de la Sécurité publique

- › Soutenir les intervenants dans la planification, l'organisation et la réglementation en sécurité incendie
- › Soutenir les autorités régionales dans l'élaboration, l'application, la modification et la révision de leur schéma
- › Veiller à l'application de la *Loi sur la sécurité incendie*
- › Assurer un suivi de la réalisation des actions liées à la mise en œuvre du schéma
- › Accompagner les municipalités dans leurs demandes au ministère





Parties prenantes

Municipalité régionale de comté (MRC)

- › Veiller à l'établissement du schéma de couverture de risques
 - › Coordonner la mise en œuvre du schéma
 - › Assurer une planification optimale sur le territoire
 - › Assurer la gestion d'un SSI
 - › Mettre en place ses actions prévues au schéma
 - › Vérifier l'atteinte des objectifs
 - › Le cas échéant, apporter des modifications au schéma





Parties prenantes

Municipalité

- › Assurer la gestion d'un SSI, s'il y a lieu
 - › Préparation municipale
 - › Achat et entretien d'équipements
 - › Formation et maintien des compétences
 - › Participation aux différents comités régionaux
- › Mettre en place ses actions prévues au plan de mise en œuvre du schéma
- › Vérifier l'atteinte des objectifs





La Mutuelle
des municipalités
du Québec

Bilan et enjeux





La Mutuelle
des municipalités
du Québec

Bilan et enjeux

Bref historique

- › Pertes humaines et matérielles élevées
- › Disparité entre les municipalités quant à l'organisation et la gestion
- › Responsabilités municipales mal comprises
- › Qualification insuffisante des pompiers
- › Sous-financement en sécurité incendie
- › Hausse des primes d'assurance de dommages





Bilan et enjeux

Progrès réalisés

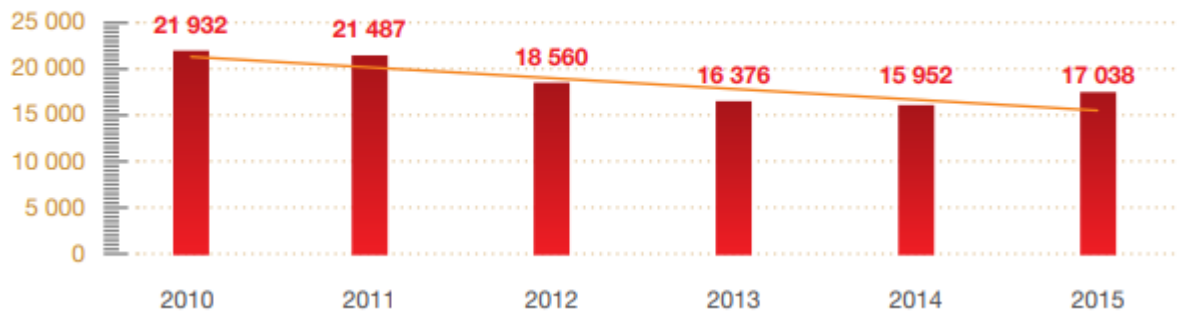
- › Recours à des ressources qualifiées en prévention
- › Interventions en incendie plus efficaces
- › Meilleures planification et gestion pour les SSI et les municipalités
- › Satisfaction des exigences minimales de formation
- › Intégration des risques autres que l'incendie
- › Stabilisation des primes d'assurance de dommages



Progrès réalisés

Incendies déclarés

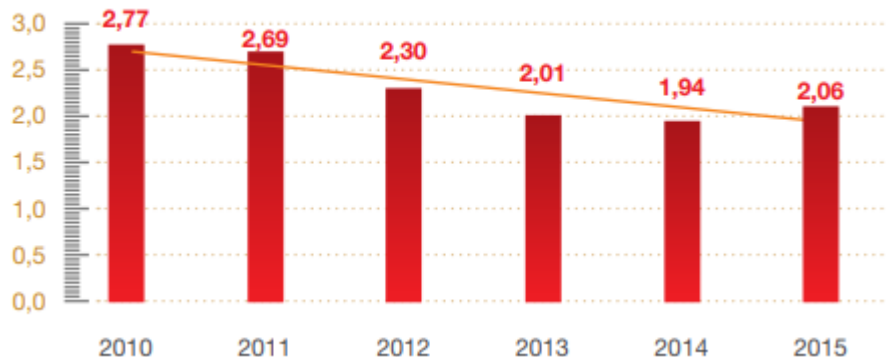
NOMBRE D'INCENDIES DÉCLARÉS AU QUÉBEC, 2010 À 2015



Progrès réalisés

Taux d'incendie par 1 000 habitants

TAUX D'INCENDIES PAR 1 000 HABITANTS, 2010 À 2015





La Mutuelle
des municipalités
du Québec

Bilan et enjeux

Enjeux futurs

- › Impacts des changements climatiques
 - › Fréquence
 - › Ampleur
 - › Diversité
- › Sinistres de nature technologique
- › Médias sociaux et réseaux d'informations
- › Embauche et rétention du personnel





Bilan et enjeux

Enjeux actuels

- › Évaluer la pertinence des activités de mise en commun, de regroupement de service
- › S'assurer du respect du plan de mise en œuvre
- › Réviser le schéma de couverture de risques





Bilan et enjeux

Modification du schéma

- › Même procédure que pour l'élaboration
 - › Pour le rendre conforme aux orientations ministérielles
 - › Pour modifier les objectifs de protection
 - › Pour réduire les mesures ou reporter les échéances prévues ainsi que sa révision





Bilan et enjeux

Modification du schéma

- › **Peut** être modifié
 - › L'évolution technologique
 - › Une modification du territoire
 - › Une augmentation des risques
 - › Tout autre motif valable, pourvu qu'il demeure conforme aux orientations ministérielles
- › **Doit** être modifié
 - › Nouvelles orientations ministérielles auxquelles il ne serait pas conforme





Bilan et enjeux

Modification du schéma

- › Le ministre peut exceptionnellement autoriser la modification d'un schéma en vigueur
- › Peut être accordée
 - › S'il n'en résulte aucune modification dans les objectifs de protection publique, et
 - › Si les échéances prévues ne peuvent pas être respectées pour des motifs valables



MMQ

La Mutuelle
des municipalités
du Québec

Constats





Plan de mise en œuvre (PMO)

Avantages de respecter le PMO

- › Mesures de prévention justes
- › Interventions incendies plus efficaces
- › Réponses aux autres risques appropriées
- › Utilisation des ressources optimisées
- › Meilleure planification et gestion
 - › Autorité régionale
 - › Municipalités
 - › Services de sécurité incendie





Plan de mise en œuvre (PMO)

Risques du non-respect du PMO

- › Détérioration du bilan des pertes humaines et matérielles dues à l'incendie
- › Augmentation du risque de poursuite

Impacts

- › Financiers
- › Ressources humaines
- › Opinion publique





Constats

Fréquence des sinistres en combat incendie

- › 2008 à 2018
 - › 262 sinistres

Sévérité des sinistres en combat incendie

- › Schémas non révisés
 - › 2,5 fois plus cher





La Mutuelle
des municipalités
du Québec

Attentes de la MMQ





Attentes de la MMQ

Révision du schéma au moment opportun

- › Mise à jour et actualisation du schéma
 - › Évolution technologique
 - › Modification du territoire
 - › Augmentation des risques

Respect des actions et conditions présentes au PMO

- › Réduire les pertes humaines et matérielles dues à l'incendie
- › Accroître l'efficacité des organisations publiques responsables de la sécurité incendie





La Mutuelle
des municipalités
du Québec

Nous joindre



Nous joindre

1 866 662-0661

mutuellemq.com

info@mutuellemq.com

